

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N°154 MAI 2003

H U M E U R D E B L É

ALL BLACK !

Qui voudrait mieux comprendre les différences de conception de politique agricole entre la Nouvelle-Zélande, l'un des chefs de file du Groupe de Cairns, et les Etats-Unis peut se référer aux propos tenus à Paris fin avril par le ministre néo-zélandais de l'Agriculture, Jim Sutton :

"Il est temps que l'on en finisse avec la différence de traitement, sur le plan du commerce international, entre les produits agricoles et les produits industriels ... Je soutiens très fort tous les pays qui veulent tirer parti de leurs avantages comparatifs. Se spécialiser dans ce qu'on fait de mieux, c'est la meilleure façon de nourrir le monde ... Si l'on ne peut appeler Cheddar le Cheddar que nous produisons en Nouvelle Zélande, c'est injuste. Le nom

doit être utilisé pour décrire ce qu'est le produit, non pour indiquer d'où il vient... Notre façon de vivre dépend de la consommation de biens et services, ... les agriculteurs doivent se tourner vers d'autres professions."

Typiquement All black ! Et très éloigné de ces arguments employés il y a un an aux Etats-Unis pour justifier l'adoption de la nouvelle loi agricole américaine : "Une nation qui peut nourrir sa population est une nation davantage en sécurité" (George W. Bush). "L'imprévu peut arriver. Les Etats-Unis devraient toujours être prêts, avec de la nourriture saine en grande quantité et avec des agriculteurs qui savent la produire" (extrait de documents de la Chambre des représentants).

MARCHÉS

APRÈS DES PLUIES ABONDANTES, BONNE RÉCOLTE DE CÉRÉALES AU MAROC EN 2003

La récolte marocaine de céréales, qui devait commencer mi-mai, pourrait atteindre 7,5 à 8 Mt, chiffre le plus élevé depuis les 10Mt de 1996. C'est le résultat de pluies abondantes et régulières, de 20% supérieures à la moyenne des 30 dernières années.

En conséquence, les importations marocaines de céréales devraient reculer, mais dans une ampleur moindre que l'augmentation de la production. Ainsi, les qualités du blé tendre marocain étant insuffisantes pour fabriquer le pain local, il restera nécessaire de le couper avec des blés importés. Selon France Export Céréales, l'organisme des céréaliers français pour la promotion à l'exportation, les importations marocaines de blé tendre passeraient alors de 2,2 Mt à un volume compris entre 1,4 et 1,8 Mt.

La France, d'où proviennent 32 % des importations marocaines de blé tendre cette campagne (1/7/02-30/6/03), ne sera pas nécessairement affectée significativement par cette diminution. En effet, après lui avoir pris des parts de marché importantes au Maroc depuis 2 ans, l'Ukraine et la Russie (39 % des importations) auront sensiblement moins de blé à y exporter cette année, du fait des gels subis par leur récolte. En outre, un accord actuellement en négociation entre l'U.E. et le Maroc pourrait conduire à une baisse sensible des droits de douane frappant les blés communautaires.

AIDE ALIMENTAIRE US À L'IRAK : LE LOBBYING GAGNANT DES FARMERS

En décidant début avril de fournir 600 000 tonnes de blé à l'Irak à titre d'aide alimentaire, le gouvernement américain avait prévu de les prélever sur ses réserves stratégiques. Celles-ci étant trop éloignées des ports, ce n'est cependant pas ce blé qui devait être expédié physiquement en Irak. Il avait été envisagé que les opérateurs portuaires réalisent les expéditions à partir de leurs propres stocks, le blé des

stocks stratégiques servant ensuite à les payer. Ce schéma s'est heurté à l'opposition des céréaliers américains. A leurs yeux, ponctionner les stocks stratégiques n'était pas de nature à alléger un marché redevenu morose après les hausses de prix d'il y a quelques mois. Au contraire même, elles risquaient fort de l'alourdir puisque le blé de haute qualité (Hard Red Winter) expédié en Irak devait être payé aux opérateurs avec des volumes plus élevés de blé de moyenne qualité (Soft Red Winter). Le Congrès a mis bon ordre à tout cela en ajoutant 400 M\$ au budget supplémentaire de guerre pour que l'aide alimentaire à l'Irak provienne du marché.

UN EXPERT AMÉRICAIN EN CÉRÉALES POUR L'AGRICULTURE IRAKIENNE

C'est un bon connaisseur du monde des céréales que le gouvernement fédéral américain a nommé le 21 avril comme responsable de l'aide américaine à la reconstruction du secteur agricole irakien. Dan Amstutz, actuellement directeur d'Amstutz and Co, cabinet conseil spécialisé dans l'agro-business et le commerce international agricole, a notamment été auparavant responsable pour son pays des négociations agricoles de l'Uruguay Round, directeur du Conseil International des Céréales et collaborateur de Cargill.

Sa nomination n'est pas de nature à apaiser les craintes de l'Australie, partenaire de la coalition, quant à une volonté des Etats-Unis de revenir en force sur le marché irakien du blé. Après la première guerre du Golfe, les exportations de blé américain vers l'Irak ont cessé -elles s'élevaient auparavant à environ 1 million de tonnes par an- tandis que les australiens ont vendu annuellement 2 Mt à Bagdad. Dès le début du mois d'avril, les autorités américaines ont annoncé leur intention d'expédier 600 000 tonnes de blé en Irak au titre de l'aide alimentaire. Le 20 avril encore, le ministre australien de l'Agriculture, Warren Truss, demandait à ce que "les Etats-Unis respectent les marchés que nous avons en Irak". De son côté, US Wheat Associates, l'organisme chargé par les producteurs américains de la promotion de leur blé sur les marchés internationaux, s'est félicité de la nomination de M. Amstutz.



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

LÉGISLATION

L'ASOLEMENT EN COMMUN VEUT SA PLACE DANS LA LOI DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Afin de faciliter la pratique de l'assolement en commun, l'AGPB, relayée par le FNSEA, demande l'insertion d'aménagements législatifs dans le projet de loi de développement rural actuellement en cours d'élaboration au ministère de l'Agriculture. Ce projet devrait être adopté prochainement par le Conseil des Ministres.

L'assolement en commun consiste, pour des exploitants, à regrouper leurs terres pour les exploiter ensemble, avec une organisation du travail et un matériel appropriés, mais en conservant leur autonomie juridique. Cette pratique, d'une part, permet d'abaisser substantiellement les charges de mécanisation et donc les coûts à l'hectare cultivé ou à la tonne produite (en grandes cultures, l'investissement en matériel ne s'accroît que de 40% lorsque les surfaces cultivées sont quadruplées). D'autre part, elle favorise des réaffectations de temps de travail vers des activités de diversification au lancement desquelles contribue d'ailleurs la dynamique née du regroupement des exploitants.

Cette formule intéresse de plus en plus d'agriculteurs, et pas seulement dans les régions où elle est apparue (nord Loire). Les modifications juridiques souhaitées par l'AGPB portent essentiellement sur le régime de mise à disposition des baux ruraux.

AGRO-ENERGIE

PICARDIE : UN PROGRAMME POUR LA PAILLE COMME SOURCE D'ÉNERGIE

Dans le cadre du contrat de plan Etat-région, un programme appelé Valor-Paille va démarrer en Picardie, qui vise en particulier à l'utilisation de la paille comme source d'énergie (chaleur, électricité) dans des usines.

La première phase, "Cartopaille", démarrera en septembre prochain. Menée avec le concours de l'INRA et d'Arvalis, l'institut technique des céréaliers, elle aura les objectifs suivants : inventorier les volumes de paille potentiellement disponibles sur le territoire ainsi que leurs qualités (les différents types de paille n'ont pas la même valeur énergétique ; les pratiques de collecte et de stockage des pailles ont également un impact) ; mesurer à quelles conditions les prélèvements de paille ne dégraderont pas la teneur en matière organique des sols ; établir des bilans énergétiques, environnementaux et économiques relatifs aux utilisations envisagées. Des usines comme l'unité de production d'éthanol de blé projetée par l'Union SDA dans l'Aisne sont susceptibles d'être utilisatrices et de dégager ainsi des crédits d'utilisation de carbone.

Rappelons-le, si la France utilisait ne serait-ce que 1,5% de ses pailles pour produire de la bio-chaleur et de la bio-électricité, comme le fait le Danemark, elle abaisserait de 3,2 millions de tonnes ses émissions de CO₂, soit 5,5% des réductions auxquelles l'oblige le protocole de Kyoto.

SÛRETE SANITAIRE

TOUJOURS PEU DE RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES CÉRÉALES EN EUROPE

La Commission européenne a publié le 28 avril son étude annuelle sur les résidus de pesticides dans les fruits, légumes et céréales. Portant sur 2001, elle fait apparaître comme l'année dernière une faible teneur des céréales en résidus. Le taux de dépassement de la limite Maximale de Résidus (LMR) est de 1% pour 2337 échantillons analysés dans l'UE, la Norvège, l'Irlande et le Liechtenstein. Pour la France,

2 échantillons sur 271 dépassent la LMR, soit 0,7%. C'est à peu près le même résultat qu'en Espagne (0,8 % de 243 échantillons), au Danemark (0,5 % de 211 échantillons) et en Suède (0,4 % de 237 échantillons). C'est plus bas qu'en Allemagne (1,3 % de 298 échantillons), au Portugal (1,6 % de 62 échantillons), en Italie (2% de 508 échantillons) et en Finlande (3% de 67 échantillons). C'est plus élevé enfin qu'aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Belgique, en Grèce, en Irlande et en Norvège où les taux de dépassement sont nuls avec, respectivement, 204, 47, 35, 243, 30 et 105 échantillons analysés. L'objectif des céréaliers français et de leurs partenaires de filière est d'améliorer encore ces résultats en progressant dans les démarches de l'agriculture raisonnée.

INFO CHIFFRES

TRITICALE : LA PETITE CÉRÉALE QUI MONTE

Issu de l'hybridation du blé (triticum) et du seigle (sécale), proche du blé par l'aspect, le triticale est cultivé en 2003 en France sur 272 000 hectares, soit 100 000 ha de plus qu'en 1993. Si cela ne représente que 4% de nos surfaces de céréales à paille (notion excluant le maïs), c'est bien plus que les 27 000 ha de seigle et les 147 000 ha d'avoine, et assez proche des 335 000 ha de blé dur.

Grâce aux progrès de la sélection variétale, en particulier, le triticale n'a cessé de progresser dans notre pays depuis qu'il y est apparu en 1980. Cantonnée à ses débuts dans le Massif Central, sa culture s'est fortement développée dans le Grand Ouest (10 000 ha en Bretagne il y a moins de 10 ans, 45 500 maintenant), elle démarre dans le nord de la France (Basse-Normandie) et elle progresse nettement dans l'Est (Franche-Comté, Lorraine, Rhône-Alpes). L'intérêt croissant éprouvé pour le triticale dans ces régions s'explique par ses atouts pour les éleveurs : bonne valeur alimentaire et fort rendement en paille, vertus auxquelles s'ajoute une productivité en grains élevée. Par ailleurs, sa rusticité, héritée du seigle, lui permet de s'adapter aux sols difficiles et il résiste bien au froid, aux excès d'eau et aux maladies.

Au-delà de l'élevage, le triticale progresse constamment dans le domaine des farines destinées à l'alimentation humaine et il est capable d'une production de biomasse élevée, susceptible de lui donner de l'attractivité en matière d'agro-énergie (bio-carburants, bio-électricité, bio-chaleur).

COMMERCE EXTÉRIEUR CÉRÉALIER DE LA FRANCE EN 2002 : UN SOLDE DE + 3,88 MDS €

(millions d'euros)

Années civiles	Grains	Produits dérivés(*)	Total
2002	+3284	+593	+3877
- avec UE	+2510	+174	+2684
- avec autres pays	+774	+419	+1193
2001	+3402	+ 551	+3953
- avec UE	+2686	+161	+2847
- avec autres pays	+716	+390	+1106
2000	+3823	+586	+4409
- avec UE	+2861	+165	+3026
- avec autres pays	+962	+421	+1383
1999	+3844	+504	+4348
- avec UE	+2902	+140	+3042
- avec autres pays	+942	+364	+1306

(*) Farine, malt, semoule, etc

Source : Douanes

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.